

Assemblée Générale
du 21 novembre 2019



Personnes présentes :

Delatour Daniel. Giboudeau Luc. Turlier Morgane. Vacheresse François. Vacheresse Sylvie. Lemouzy Sylvain. Decote Claudine. Merli Anne. Malpesa Laura. Racca Adélaïde. Gayola Coline. Porro Vincent . Porro Anne. Barbier Brigitte. Sousbie Olivier. Ratte Daniel. Jacque Charles. Backmann Brigitte. Pernot Dominique. Le Thiec Maryline.

Personnes excusées et bons pour pouvoirs :

- Sabine Thérèse (pouvoir Bernadette Courgey)
- Frédéric Langer
- Flavie Ailhaud
- Josette Jacques (pouvoir Laura Malpesa)
- Yvan Perrier (pouvoir Laura Malpesa)
- Catherine Rigal (pouvoir Luc Giboudeau)
- Hélène Pincemin (pouvoir Bernadette Courgey)
- Samuel Courgey
- Christine Brisebard (pouvoir Morgane Turlier)
- Bernard Gros
- Floriane Boissel
- Daniel Hincelin
- Blandine Leyre
- Brigitte Sepaser
- Delatour Anita (pouvoir Delatour Daniel)
- Guy Vigouroux

27 votants dont 7 par pouvoirs

L'assemblée générale est déclarée ouverte et commence à 20 H10 :

- **Lecture du rapport moral** par Daniel Ratte : approuvé à l'unanimité
- **Présentation du rapport d'activité 18/19** par Brigitte Barbier : approuvé à l'unanimité
- **Présentation du rapport financier 18/19** par Luc Giboudeau : approuvé à l'unanimité
- **Lecture collective du Règlement Intérieur** : approbation à l'unanimité
- **Nom de l'association** : Approbation de « La Coopillotte, metton grain d'sel » à l'unanimité avec 2 abstentions.

- **Renouvellement des membres du cercle 1 :**

Membres sortants :

Floriane Boissel (démissionnaire),
Céline Page (démissionnaire),
Blandine Leyre
et Daniel Ratte.

Se représentent : Blandine Leyre et Daniel Ratte.

Appel à candidatures : pas de candidat-e-s

Sont réélus à l'unanimité : Blandine Leyre et Daniel Ratte.

Composition du cercle 1 :

Blandine Leyre,
Daniel Ratte,
Sylvain Lemouzy,
Laura Malpesa,
Luc Giboudeau,
Hélène Pincemin,
Maryline Lethiec,
Brigitte Barbier
et Bernadette Courgey.

- **Proposition d'augmentation de la cotisation qui passerait de 5 à 10 euros:**

proposition à 10 € approuvée à 27 voix « pour » et une abstention.

L'assemblée générale se termine par le pot de l'amitié.

A La Chapelle sur Furieuse, le 21 Novembre 2019

Signatures